

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à							
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	12 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.	
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin.	
10 h. 47 ^m »	5 h. 50 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.	

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. } Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 6 Décembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 décembre 1883.

BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. le comte de Mackau conteste que les gouvernements antérieurs n'aient rien fait pour l'instruction publique. On oublie les lois de 1823 et de 1836 qui ont porté le budget de l'instruction publique au chiffre énorme de 134 millions.

L'orateur regrette qu'on ait abandonné le vieux et simple programme de l'instruction primaire pour un programme qui consacre quatre heures par semaine à la gymnastique et aux travaux manuels. Ces derniers consistent dans la fabrication d'une cage qui se concilie mal avec l'interdiction de détruire les oiseaux. (Bruit. — Rires à droite.)

On fait chanter une division pendant que l'autre est occupée au calcul. Un pareil programme n'a rien de pratique, et dans quelques années on aura plus de conscrits illettrés qu'aujourd'hui. (Bruit à gauche.)

L'orateur reproche au gouvernement ses dépenses exagérées pour la construction de maisons d'écoles; il dit que c'est sur le petit contribuable que cette charge pèse le plus lourdement. (Très bien ! à droite.)

M. le président du conseil. — Le petit contribuable vote et paye avec joie ces centimes. (Bruits à droite.)

M. de Mackau. — Quant aux maîtres, on leur a fait beaucoup de promesses, mais on ne les a pas réalisées. Ils se plaignent avec raison d'habiter des palais où ils meurent de faim et de froid. On a lancé le pays dans des dépenses énormes dont personne ne peut tirer parti, pas même les instituteurs qui cependant donnent au pays leurs forces et leur temps. (Très bien ! à droite.)

M. de Lanjuinais, tout en rendant hommage au talent avec lequel s'est fait le rapport de M. Jules Roche, s'étonne d'y rencontrer un parallèle entre le budget de l'instruction en 1817 et celui de 1883.

Si la Restauration n'a pas fait de grands travaux plus ou moins utiles, elle a su replacer la France à la tête de l'Europe et laisser les finances dans une

excellente situation. Le gouvernement actuel, au contraire, dissipe la fortune de la France sans songer à l'avenir.

C'est pour battre en brèche le catholicisme qu'on a engagé cette dépense de 150 millions; mais on commence à s'apercevoir qu'on a fait fausse route.

Il y a dans le budget de l'instruction publique bien des dépenses dont l'utilité n'est pas démontrée. Il faudrait liquider le passé et ne pas engager de nouveaux travaux.

L'Etat ne doit que l'enseignement élémentaire, et pas d'autre. Le ministre qui supprimera tous les examens de bachelier aura rendu un grand service à son pays. On verra alors les jeunes gens se reporter vers l'industrie.

Quant aux lycées de jeunes filles, c'est une conception insensée. Le rôle de la femme est de faire des enfants et de les bien élever.

M. Haentjens conteste l'assertion de la commission disant que les écoles sont maintenant plus fréquentées que sous l'empire.

M. J. Roche : Il est utile de comparer la situation qui existait avant les dernières lois scolaires et celle d'aujourd'hui.

C'est surtout en Bretagne que le besoin de réformes se faisait sentir. Les enfants étaient soumis à un système d'enseignement congréganiste qui ne développait pas leur intelligence. Le clergé y entretenait volontiers des superstitions qui ont une origine païenne. (Bruit à droite.)

La gratuité n'était qu'une enseigne pour la congrégation des petits frères. Elle n'existait pas en réalité, car on vendait aux enfants des livres, des fournitures de classe. Ce commerce prospère et cette congrégation est devenue riche et puissante en Bretagne et même au delà.

Il faut voir quelle était l'éducation donnée par ces instituteurs. Il y avait un pensionnat payant à côté de l'école publique et gratuite, qui était complètement négligée. C'est pour mettre un terme à cette situation que la République a fait les lois de 1881 et 1882.

M. Loris défend l'enseignement congréganiste. Lui et ses amis ne se sont jamais opposés à l'enseignement. (Très bien ! à droite.)

M. Haentjens constate que M. Roche n'a pas répondu à son observation. La commission a dit que deux millions d'élèves de plus fréquentaient les

écoles. L'erreur est trop grosse pour ne pas être relevée.

M. Faillières, ministre de l'instruction publique. La statistique de 1883 sera prochainement distribuée.

M. Haentjens : Et celle de 1882 ?
M. Roche : La statistique de 1883 vous montrera que j'ai pleinement raison. (Vives protestations à droite.)

M. Haentjens insiste, prétendant qu'il y a erreur.
M. Roche : Il y a actuellement plus de six millions d'enfants fréquentant les écoles. Ce nombre dépasse de 2 millions, en chiffre rond, celui de l'empire. (Mouvements et protestations à droite.)

La discussion générale est close.
On passe à la discussion des chapitres.

Les chapitres 4 à 27 sont successivement adoptés sauf le chapitre 6 qui est réservé.

Suite de la discussion renvoyée à demain.

Séance du 4 décembre 1883.

Reprise de la discussion du budget de l'instruction publique.

Sur le chapitre 50 de l'enseignement primaire, M. Kergelay demande que les lois d'enseignement soient interprétées libéralement, en respectant les droits des pères de famille.

M. Labassetière s'attache à démontrer que la neutralité religieuse dans l'enseignement n'est pas respectée, puisqu'on interdit l'entrée des prêtres dans les écoles, tandis qu'on permet un programme anti-religieux.

M. Fallières déclare, qu'en l'absence d'excédents disponibles, les subventions aux communes pour les écoles ne peuvent pas être maintenues dans les mêmes conditions, et il demande le renvoi de la discussion de l'amendement à l'article 22.

En votant, dit-il, il y a deux ans quatorze millions, la Chambre n'avait pas l'intention de renouveler chaque année un vote analogue.

Le premier souci doit être de maintenir l'équilibre du budget.

L'amendement est renvoyé à la commission.

Le chapitre 5, relatif aux bourses de l'enseignement primaire supérieur, est augmenté de 274,000 francs.

Les autres chapitres du budget de l'instruction

publique sont adoptés.

Sur le chapitre 15, M. Beauquier propose la suppression du crédit de 100,000 francs affecté aux maîtrises et à l'école de musique religieuse.

M. Antonin Proust objecte que le crédit est déjà réduit; d'ailleurs des garanties sont prises pour que les maîtrises emploient les subventions, conformément aux instructions des Chambres.

L'amendement Beauquier est repoussé par 314 voix contre 39.

La séance est levée.

SÉNAT

Séance du 3 décembre.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Bérenger sur la recherche de la paternité.

M. Batbie, demande le renvoi de la discussion à jeudi.

Le renvoi est prononcé.

Revue des Journaux

Le Soir :

Nous approuvons l'attitude prise par l'Union républicaine du Sénat à propos de la loi municipale; nous ne ferons qu'une réserve.

Notre réserve porte uniquement sur cette date rigide du 1^{er} mai. Il nous semble que la majorité sénatoriale peut mettre la loi municipale à la suite de son ordre du jour actuel, et si, vu la nécessité de voter le budget, la discussion ne peut venir en temps utile avant la clôture de la session, il est facile de la faire intervenir en tête de l'ordre du jour de la session de 1884.

Mais c'est là un détail sur lequel l'accord se fera sans nul doute.

L'essentiel, à notre avis, est que l'Union républicaine ait constaté deux choses par son vote : l'importance de la loi, la nécessité absolue de ne procéder aux élections générales municipales que sous l'empire de cette loi nouvelle.

— J'y suis, pensait-il. Le marquis marie peut-être quelqu'un de sa maison.

Après les cloches, ce fut une décharge de mousqueterie :

— Oui, oui, dit-il, la fille d'un de ses gardes sans doute. Voilà des coups de fusil... Ce mariage est l'occasion de la fête donnée pour distraire mademoiselle de Kernovenoy... Ah ! le commandant ! qu'est-il devenu dans cette joyeuse bagarre ? On l'aura gardé... Il se sera invité peut-être. Heureux homme, va !... Au reste, je vais bien voir passer quelque autre voiture sur la route forestière; je m'informerai, je saurai qui l'on marie... et si l'on dansera.

Il se trompait. De tous les invités à la cérémonie, l'amiral seul et sa nouvelle famille devaient prendre la route forestière, ils venaient d'un domaine situé à deux lieues au nord de cette grande région de bois.

Le château de la Volandière était le bien de la nouvelle mariée.

La calèche ne devait repasser le bac qu'assez avant dans la nuit, la jeune madame d'Avrigné ayant formé le projet de finir la journée chez de nobles voisins de Saint-Hélio, que l'on devait quitter aussitôt après la cérémonie.

Myriam avait désiré qu'il n'y eût point de repas.

Maxence n'entendit donc pas les sons joyeux de la noce rustique.

PAUL PERRET.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(30)

L'IDOLE

Ainsi, le capitaine était marié et il n'était plus capitaine, ayant donné sa démission avant le mariage, célébré depuis un mois. La lune de miel ne pouvait le trouver indocile.

— Oui, dit-il, ma chère, vous avez raison, vous aussi, mon père. J'ai cédé à un premier mouvement, je ne m'en repens point; mais ce n'est pas ici le lieu pour dire à Maxence que je regrette ce que j'ai fait contre lui. J'irai lui en demander pardon ailleurs. Il saura qu'on m'avait trompé sur sa loyauté et sur sa conduite, et que le vrai coupable en cette affaire ce n'est pas moi.

— Il n'y a pas eu de coupables, répondit Maxence de sa belle voix sonore. Quant à moi, je veux croire que toute la faute est à mon mauvais destin. Aussi je n'ai point de ressentiment contre vous, Monsieur d'Avrigné, et je vous salue.

Il se découvrit et pressa le flanc de sa monture qui partit vivement. Robert, pensif, tenait ouverte la portière de la voiture et ne montait point :

— Mais, mon père, s'écria-t-il, j'aurai dû lui parler pourtant. J'aurai dû lui dire ce qui se passe à Saint-Hélio. Il ne le sait pas, autrement il ne serait pas ici.

— Êtes-vous sûr qu'il ne le sache point ? lui

répliqua l'amiral.

— Êtes-vous sûr de la loyauté de votre cavalier ? lui demanda sa jeune femme, d'un ton moqueur.

— Pour cela ! fit Robert, j'en réponds. Mais que croyez-vous donc tous les deux.

— Je vous répondrai comme M. de Briey, que je veux croire au bien, dit l'amiral. Cependant, les motifs qui dictent la conduite du marquis, méritent tous les éloges, mais ne l'exposent pas moins au ridicule. On dira toujours qu'il s'est marié comme dans la comédie.

— Moi, reprit la jeune femme, je pense que tout à l'heure peut-être mademoiselle de Kernovenoy, votre belle cousine que vous avez tant aimée, Robert, se trouvait dans le parc au bord de l'eau... Le hasard !... Ah ! Ah ! une idée me vient. Elle avait peut-être son costume de mariée... La rivière n'est pas large... D'une berge à l'autre on peut se voir... Vous auriez eu tort, il y a six mois, d'empêcher décidément de battre l'un de ces deux cœurs si bien fait pour l'autre... Maintenant, entre eux, c'est une question de temps et ce n'est pas un abîme qui va les séparer... Deux ou trois ans de mariage, autant de veuvage... Encore on peut abrégé cette dernière épreuve. Ils se seront jurés de s'attendre.

— Que dites-vous ? fit Robert stupéfait, en regardant sa femme.

Le regard de l'amiral aussi s'était fixé sur sa belle-fille, et il n'était point favorable. M. d'Avrigné pensait trop visiblement qu'il ne réalisait dans la nouvelle compagne de son fils que la moitié de ce beau rêve auquel Myriam avait autrefois donné naissance.

Il tenait une héritière, mais il était bien loin de cette personne accomplie, d'âme et d'éducation supérieure, qu'il aurait voulu placer aux côtés de son fils comme un bon ange ou comme une fée.

Pour le moment, sa désapprobation se lisait si clairement sur son visage que la jeune femme en rougit de dépit.

— Ce que je dis ? répliqua-t-elle les lèvres pincées.

Elle n'était pas irréprochablement jolie. La colère lui seyait mal.

— Je dis, continua-t-elle sèchement, que je me serais fort bien dispensée d'assister à ce mariage de comédie... Oh ! ce sont vos propres expressions, amiral... Et j'ajoute qu'il n'est même pas très-convenable de m'y avoir conduite malgré moi, quand toute la province sait ce que Robert a fait, l'an passé, pour l'amour de cette trop célèbre cousine... Aussi sa volonté n'aurait-elle pas suffi à contraindre la mienne; il a fallu vos ordres, monsieur.

L'amiral et Robert se turent. La calèche atteignit le bord de la rivière et entra dans le bac. En ce moment, Maxence remontait lentement la côte.

Il ne trouvait pas décidément la force de s'arracher de ce coin de sauvage nature, tout rempli d'une chère image, et ne voyait plus d'inconvénient à s'y attarder.

La calèche et ceux qu'elle contenait devaient avoir disparu déjà sur l'autre rive dans les ombres du parc.

Une volée de cloches arriva en ce moment à son oreille, il écouta et il sourit.

Le XIX^e Siècle :

S'il fallait reculer les élections jusqu'au mois de mai pour avoir la certitude qu'elles se feront sous le nouveau régime, nous en prendrions notre parti, car il y aurait des inconvénients bien plus graves à y procéder avant la promulgation de la loi sur laquelle le Sénat va délibérer maintenant. En admettant que les élections aient lieu à la date normale, c'est-à-dire au commencement de janvier, il arriverait nécessairement l'une de ces deux choses : ou bien le gouvernement, Chambre et Sénat, voyant les élections faites, jugeraient superflu de se presser pour achever la réforme municipale, qui risquerait ainsi d'être encore ajournée longtemps, ou bien il faudrait recommencer les élections au bout de peu de mois, et l'on sait bien que de trop fréquentes élections n'aboutissent guère qu'à énerver et fatiguer le suffrage universel.

République Française.

Le rapport de M. Léon Renault établit de la manière la plus impartiale la part de responsabilité des cabinets Gambetta, Freycinet, Duclerc et Ferry dans les affaires du Tonkin depuis deux ans. Des fautes ont été commises, non pas dans le dessein politique que l'on poursuivait, mais dans l'exécution. De ce que nous autres, Français, nous les avouons franchement, M. le marquis Tseng et le Tsung-li-Yamen lui-même n'auraient tort de s'imaginer que le Parlement et le gouvernement français vont s'humilier devant eux.

La Chine n'a aucun droit sur le Tonkin, voilà le point de départ de toute négociation ultérieure. Ou, si elle prétend avoir des droits sur ces provinces, qu'elle les montre.

Le National :

Faisant allusion aux bruits de guerre avec la Chine qui ont récemment ému l'opinion publique, le National fait remarquer que le gouvernement et la majorité de la Chambre ont fait preuve de résolution et de bon sens. A part quelques écarts dus aux journaux intransigeants ou anarchistes, la presse de Paris et de province s'est montrée admirable de sang-froid et de patriotisme.

Pour la première fois depuis la guerre de 1870, la France a été ce qu'elle doit rester, c'est-à-dire consciente de sa force, réservée sans timidité, fière sans jactance.

Il n'est pas douteux que l'attitude du ministère n'ait en la plus heureuse influence sur les dispositions du pays. Des idées claires, un but précis, une volonté ferme, un patriotisme au-dessus de tout soupçon imposent la confiance.

Informations

Le gouvernement prépare des arrêtés d'expulsion contre des agitateurs polonais.

— La commission du classement du ministère de la guerre terminera ses travaux avant la fin de l'année.

— M. Floquet a eu un long entretien avec le président de la République sur notre situation au Tonkin.

— Les anarchistes, de Paris ont déclaré qu'ils s'abstiendraient du secours des avocats dans tous procès.

— Le général Pittié serait chargé d'une mission confidentielle à Saint-Petersbourg.

Paris, 3 décembre.

A la suite de l'affaire de Haid-Zuang, deux mandarins, complices des bandes chinoises, ont été arrêtés.

La reprise des opérations est imminente.

LE CHOLÉRA EN CHINE.

Le *Moniteur officiel* de l'empire allemand annonce qu'il y a lieu de considérer le port de Four-Tcheou, en Chine, comme infecté par le choléra.

LE ROI ALPHONSE XII.

Le bruit court à Madrid que le roi se propose prochainement à partir pour Rome. Il irait faire une visite au roi Humbert.

On craint beaucoup que ce voyage ne se rattache à des questions d'ordre diplomatique et ne soit l'indice d'un rapprochement de plus en plus intime avec la triple alliance.

L'ARMÉE COLONIALE.

On assure que la question de l'armée coloniale sera soulevée au cours du débat sur la demande de crédits pour le service du Tonkin.

L'un des personnages appelé à témoigner devant la commission et qui connaît très particulièrement le pays, aurait déclaré qu'il ne faudrait pas moins de 15,000 hommes dans le Delta, comme armée d'occupation en temps de paix. Cette déclaration aurait produit sur les commissaires l'impression la plus vive.

LA DYNAMITE.

M. de Lesseps et un employé, directeur du canal de Suez, ont reçu trois boîtes de dynamite, dont l'une d'elles ayant été ouverte, a heureusement raté.

Madrid, 3 décembre.

— Deux mille personnes environ ont assisté à la fête donnée hier soir au palais Royal, à Madrid. La famille royale et le prince d'Allemagne n'ont

quitté le bal qu'à 2 heures du matin.

L'ambassadeur de France, légèrement indisposé, n'assistait pas au bal.

Londres, 3 décembre.

On mande du Caire au *Standard*, que le gouvernement égyptien a décidé d'abandonner le Soudan, et de concentrer ses efforts pour protéger la Haute-Egypte. D'après les nouvelles venues du Caire, par l'entremise du consul autrichien, le tiers de l'armée égyptienne qui formait l'expédition du Soudan, aurait été tué, y compris les officiers de l'état-major anglais; le reste de l'armée serait campé à Rahad, en attendant des renforts. La destruction complète de l'armée n'a donc pas eu lieu et la ville de Khar-toum est tranquille.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Nous croyons devoir rappeler que l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, doit avoir lieu le 13 courant à 2 h. 1/2, à Paris, 8, rue de Londres.

On sait l'importance exceptionnelle des questions qui seront résolues dans cette assemblée; aussi nous engageons les Actionnaires qui n'auraient pas encore retiré leur carte d'admission, ou envoyé des pouvoirs pour se faire représenter, à se hâter de faire le nécessaire.

Le jeune Henri Faure, né à Cahors, élève du Prytanée militaire de La Flèche et fils d'un officier retraité qui habite actuellement notre ville, vient d'être reçu avec distinction pour la première partie de l'examen de bachelier ès-lettres, devant la Faculté de Toulouse.

ÉLECTIONS CONSULAIRES.

Par suite de la discussion de la loi sur les élections consulaires, apportant des modifications considérables au suffrage actuel, le ministre vient d'informer le président du tribunal de Toulouse que les élections consulaires seraient retardées cette année.

M. Gambetta père, est gravement malade.

Notre compatriote, M. J. Boissié, a été nommé maître répétiteur au lycée de Constantine.

MM. Ségala et Aldroy, professeurs à l'école supérieure de Montcuq, ont subi avec succès, à Agen, l'examen du brevet supérieur.

APPEL DES RÉSERVISTES ET TERRITORIAUX EN 1884.

Seront convoqués en 1884 les réservistes et territoriaux dans l'ordre suivant :

RÉSERVISTES (Classes 1875-1877).

Train des équipages.

Sections de secrétaires d'état-major et du recrutement.

Sections de commis et d'ouvriers militaires d'administration.

Section d'infirmiers militaires.

Compagnies d'ouvriers d'artillerie.

Compagnies d'artificiers.

ARMÉE TERRITORIALE (Classes 1872-1873).

Train des équipages.

Sections de commis et ouvriers militaires d'administration.

Sections d'infirmiers militaires.

CULTURE DU TABAC INDIGÈNE EN 1884.

Par décision de M. le Ministre des finances, en date du 22 novembre 1883, le département du Lot est autorisé pour 1884, à planter en tabac pour l'approvisionnement des Manufactures de l'Etat dans les arrondissements de Cahors, Figeac et de Gourdon, 2,000 hectares, non compris le cinquième d'excédant toléré par l'art. 193 de la loi du 28 avril 1816.

Il est appelé à fournir sur la récolte de la dite année un contingent de 1,800,000 fr. de tabac.

Le nombre de pieds à planter par hectare sera de 10,000.

Les prix auxquels les tabacs seront payés sont ainsi fixés par 100 kilogrammes savoir :

Première qualité..... 140 fr.

Deuxième qualité..... 110

Troisième qualité..... 80

Non-marchands..... 50 à 10 fr.

Pour les tabacs de sorchoix, il sera accordé conformément à l'art. 192 de la loi du 28 avril

1816 une allocation de 10 fr. par 100 k. en sus du prix de la 1^{re} qualité.

Les tabacs non marchands seront payés sur l'estimation des commissions d'expertise, dans la limite des prix indiqués ci-dessus et par gradation de 10 en 10 francs.

LES TRÉSORISERS-PAYEURS GÉNÉRAUX.

Il y a quatre ou cinq ans, un receveur particulier de Trévoux — si nous ne nous trompons — disparut, laissant un déficit de 800 et quelques mille francs.

Le ministère des finances d'alors convoqua les trésoriers-payeurs généraux et les invita à combler le déficit sur leur caisse dite de Commission de Crédit Foncier.

Se rappelant ce précédent, M. Tirard, à la suite de la disparition du trésorier-payeur général de l'Hérault, le sieur Fraissinet, vient d'inviter tous les trésoriers-payeurs généraux à parfaire le déficit laissé par ce fonctionnaire, déficit qui s'élève à plusieurs millions.

Cette invitation a été très mal accueillie par la majorité des trésoriers-payeurs généraux qui y voient d'abord un système destiné à devenir une règle ordinaire au profit de quelques mauvais trésoriers, sans compensation ni garantie pour les bons.

Le ministre insistant, les trésoriers ont demandé qu'il étudiat un système de solidarité au moyen d'une caisse de retenue commune et dans certaines proportions. Cela, disent-ils, peut s'admettre.

Mais ils objectent qu'exiger des sacrifices pareils à ceux dont il est question c'est vouloir réduire la plupart d'entre eux à mettre les clés sous la porte.

Il y a même un certain nombre de ces fonctionnaires qui refusent péremptoirement d'accéder à l'invitation ministérielle, déclarant qu'au besoin ils suspendront leurs opérations.

M. de Gouvion Saint-Cyr, gendre de M. le comte Joachim Murat, capitaine au 76^e régiment d'infanterie, a été désigné pour être attaché en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général de division Appert, ambassadeur de la République française près S. M. l'Empereur de Russie.

Par décret est nommé juge de paix du canton de Beaulieu, M. Labrousse, ancien juge de paix de Martel, en remplacement de M. Fabre, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de Figeac.

EMPLOYÉS DES PONTS-ET-CHAUSSÉE.

La commission du budget a voté mardi un crédit de 600,000 francs, destiné à augmenter de 200 francs environ le traitement des employés subalternes des ponts-et-chaussées. La commission a également entendu à ce sujet M. Raynal, ministre des travaux publics qui a vivement appuyé cette augmentation.

EMPLOIS DE PERCEPTEURS.

La commission sénatoriale relative au projet de loi sur les conditions d'admissibilités à l'emploi de percepteur, vient d'adopter un amendement de M. Honoré, ainsi conçu :

« Sont également admissibles aux emplois de percepteurs les maires, fonctionnaires et employés civils qui auront reçu une blessure grave ou contracté une infirmité permanente dans l'exercice de leurs fonctions et en accomplissant un acte de courage et de dévouement. »

M. d'Arbo, Victor-Emile, colonel du 65^e régiment d'infanterie de ligne, a été par décret du 1^{er} décembre courant, promu au grade de général de brigade, et nommé par décret du même jour, au commandement de la 65^e brigade d'infanterie (33^e division, 17^e corps d'armée), et des subdivisions de région d'Agen et de Marmande, à Agen en remplacement de M. le général Mesny, mis en disponibilité sur sa demande.

Un accident qui aurait pu avoir des suites fâcheuses est arrivé à Souillac dans la nuit de mardi à mercredi.

Vers 1 h. 1/2 du matin, la façade d'une maison à deux étages, située sur la grande rue, s'est écroulée avec un fracas épouvantable, au milieu d'un nuage de poussière. Cette maison qui menaçait ruine depuis longtemps, mais que par une négligence regrettable on n'avait nulle-

ment étayée, était occupée par un charcutier et une modiste. Ils en ont heureusement été quittes pour la peur, car ils couchaient dans la partie postérieure de la maison, qui a résisté à l'écroulement.

On n'a que des pertes matérielles assez graves du reste à déplorer.

On écrit de Figeac :

Un singe de la famille des *Lémuriens* a été découvert récemment à Sainte-Néboule, commune de Bédouer, canton et arrondissement de Figeac. Le gîte phosphaté de Bédouer, d'où provient cette intéressante pièce, a également fourni des *Tarpirs* et des *Felins*.

Les restes fossiles se rapportant aux *Lémuriens* étaient restés complètement ignorés jusqu'à ce jour; mais cette lacune est maintenant comblée, grâce à M. Achille Bétille.

C'est dans les vastes gisements de phosphates de chaux, dont il poursuit l'exploitation sur sa propriété de Sainte-Néboule, que M. Achille Bétille a découvert le *Lémurien* qui nous occupe; aussi a-t-on donné à ce *Lémurien* le nom de *Paloolémur Bétillei*.

On écrit de Cubjac (Dordogne) :

Un crime horrible a eu lieu à Cubjac dimanche.

Un vieillard de soixante-douze ans, habitant dans la même maison que son fils, a tué la femme de ce dernier d'un coup de feu, et s'est tué après.

L'assassin avait surpris, le matin, sa victime dans un étable, où elle était occupée à gorgier des oies. Cette étable est fermée par des planches mal jointes, et c'est par une des interstices de ces planches que l'assassin a fait feu, d'un fusil dont il était armé, sur la jeune femme qui lui présentait alors le visage.

Il est remonté ensuite dans sa chambre pour se donner la mort. On l'a relevé gisant au pied de son lit, le fusil à son côté.

Sa victime a été retrouvée dans l'étable, le visage baigné dans une mare de sang. Los frontal était brisé, et les cervelles étaient répandues sur le sol.

La malheureuse jeune femme laisse deux enfants en bas âge.

THÉÂTRE DE CAHORS

Le drame des *Mères ennemies* représenté pour la première fois, mardi, à Cahors par la troupe de Mlle Agar et dont l'apparition il y a un an et demi fit courir tout Paris à l'Ambigu et fut salué par la presse de toutes nuances, avec des cris d'admiration, est une œuvre puissamment dramatique, d'une vaste envergure qui assigne à son auteur Catulle Mendès, le brillant écrivain du *Gil Blas*, une place parmi les premiers dramaturges de notre époque.

La donnée de ce drame est originale et neuve. — Un seigneur de Lithuanie, le comte polonais *Boleski* est marié à *Elisabeth Boleska*, une belle polonaise de grande race, adorée des Lithuaniens pour ses vertus domestiques, et son brûlant patriotisme. — Pendant une longue absence qui dure cinq ans, le comte *Boleski* fait la connaissance d'une ancienne fille de mauvaise vie, devenue grande dame à la suite d'intrigues habilement conduites, qui cherche à se faire épouser du comte afin de pouvoir jouer au pouvoir à l'instar d'une souveraine. — Le comte a un fils. — Mais vendu à la Russie, traité à la Pologne, de plus en plus épris de la séduisante courtisane il l'épouse après avoir divorcé avec la comtesse *Boleska*. Quelques temps après le comte *Boleski* est nommé gouverneur d'une province russe et chargé de marcher contre les Polonais. Il a avec lui son second fils qu'il a eu de la princesse *Sonya*, qui est russe et sert en qualité d'officier dans l'armée de Catherine.

Les deux frères ennemis qui ne se connaissent pas se rencontrent. — Par une étrange bizarrerie de la destinée, tous deux aiment la même femme, c'est-à-dire cette jeune fille, *Elyonne*, qui a été élevée par les soins de la comtesse *Boleska*, qu'elle aime et regarde comme une seconde mère.

Le fils de la comtesse *Boleska* qui est fiancé à *Elyonne*, dont il est adoré, marche à la tête des Polonais pour combattre les Russes. Tombé dans un guet-à-pens, il est fait prisonnier avec plusieurs des siens et condamné à mort. Son père, le comte *Boleski*, veut le sauver à tout prix; mais l'autre fils arrive et tue son frère.

La comtesse *Boleska* éperdue, folle de rage, jure de se venger. Elle fait miner le palais de glace, qui à un moment s'effondre et engloutit sous ses décombres : le fils de *Sonya*, *Sonya*, la comtesse *Boleska* et *Elyonne*.

On le voit, ce drame construit sur un sujet aussi palpitant et animé du souffle héroïque d'un dramaturge tel que Catulle Mendès, était bien fait pour frapper l'imagination du public, lui arracher des cris d'admiration et des applaudissements frénétiques.

Aussi les *Mères ennemies* ont-elles été un immense succès pour M^{lle} Agar, la créatrice du rôle d'Elisabeth Boleska, rôle qu'elle a tenu avec une distinction exquise et une fierté toute cornélienne.

Comme elle a bien su accentuer l'antithèse qui est le génie de cette pièce; comme elle a su se tenir en balance entre les contraires et opposer l'une à l'autre les extrémités de ses douleurs et de ses joies. « *Lekain* disait avec orgueil qu'il fallait cent qualités pour faire une tragédienne, mais il ajoutait plus modestement que la voix comptait pour quatre-vingt-dix. » Nous pouvons dire que chez M^{lle} Agar elle compte pour quatre-vingt-dix.

A notre avis, une des plus belles scènes de cette pièce, est celle dans laquelle l'on voit, Elisabeth Boleska, Elyonne, les polonais agenouillés et jurant sur la croix, aux accents harmonieux de l'orgue, de combattre et mourir pour l'indépendance de la Pologne. — Oui cette scène est d'un effet dramatique de premier ordre. — Tous les autres rôles ont été fort bien remplis par les artistes de M^{lle} Agar.

Nous nous adressons à M^{lle} Agar et à son excellente troupe, nos félicitations les plus sincères.

Catulle Mendès, l'auteur des *Mères ennemies* est le fils de M. Catulle Mendès ancien directeur des postes à Cahors. M. Catulle Mendès fils, a épousé la fille de l'illustre écrivain et poète Théophile Gautier.

SPÉRANZA.

CONFÉRENCE PUBLIQUE.

M. Cardel donnera jeudi soir 6 décembre, à 7 h. 1/2 une conférence publique sur les réformes nécessaires pour affranchir le commerce, l'industrie, l'agriculture et le travail.

Une deuxième conférence, par M. Cardel, sur la valeur de l'Être humain et les lois qui lui sont naturelles, aura lieu samedi, salle des Variétés, à 7 heures et demie.

L'entrée est libre. Les dames sont invitées à y assister.

Dernières Nouvelles

Paris, 4 décembre.

Grande animation dans les couloirs de la Chambre, où la question du Tonkin faisait les frais de toutes les conversations.

On a distribué dans la soirée le rapport de M. Léon Renault, et dans les groupes extrêmes on fait une campagne pour amener un grand nombre de députés à refuser les crédits.

On sait que le commencement de la discussion, qui durera probablement deux séances, est fixée à vendredi. Au cours du débat, M. le baron Reille prendra la parole en faveur du projet de loi relatif à l'organisation d'une armée coloniale; l'orateur fera ressortir l'utilité d'une pareille armée dans l'expédition actuelle, comme dans toutes les occasions semblables.

— On commente vivement, dans les couloirs de la Chambre, la manœuvre du cabinet tendant à ajourner à lundi, au lieu de vendredi, le débat sur les crédits supplémentaires au Tonkin.

— Le *Figaro* assure que les nouveaux cardinaux français seront les archevêques de Besançon et de Sens. Le gouvernement français présenterait Mgr Langénieux comme troisième candidat.

— Les condamnés Gautier et Pouget, arrêtés en même temps que Louise Michel, seront portés candidats aux élections municipales de Paris.

LES NÉGOCIATIONS.

Il se confirme que les négociations qui sont engagées avec la Chine ont pour bases la neutralisation du fleuve Rouge et l'occupation limitée à Son-Tay et à Bac-Ninh.

Ces négociations se poursuivent sous les auspices de l'Angleterre, qui insiste auprès de la Chine pour lui faire admettre ces concessions.

Paris, 5 décembre.

Le Livre Jaune enfin distribué contient, de graves dépêches de M. Bourée, démontrant que le gouvernement pouvait traiter avec la Chine amicalement et avec avantage.

Les dépêches de notre agent Tricop, démontrent aussi la possibilité d'un accord avec la Chine.

Paris, 5 décembre.

Un télégramme de l'empereur de la Chine, dit que l'armée chinoise opposera la force à la force.

Le souverain rend les Français responsables des hostilités.

M. le marquis Tseng a répondu que la Chine entend conserver Son-Tai et Bac-Ninh.

Paris, 5 décembre.

Le ministre de la marine est fort inquiet du silence prolongé de l'amiral Courbet.

Paris, 5 décembre.

Suivant une dépêche datée de l'île Maurice, 22 novembre, les Français auraient bombardé Mohambo sur la côte Nord-Est de Madagascar.

— Il est probable, que le prince Fritz prolongera son séjour en Espagne jusqu'au 15 décembre courant.

Mobilisation du XVII^e corps

On lit dans le *Clairon* :

Plusieurs journaux démentent la mobilisation du 18^e corps d'armée; ils ont raison.

C'est le 17^e corps (Toulouse) qui sera mobilisé, très probablement à la date du quinze décembre courant.

Sont nommés :

Président de la Cour d'appel d'Agen, M. Douarche, avocat général à Bourges.

Conseiller à la Cour d'appel de Montpellier, M. Delafont, conseiller à la Cour d'Agen.

Conseiller à la Cour d'appel d'Agen, M. Marraud, juge au tribunal de la même ville.

Juge à Agen, M. Fabre, juge de paix dans la même ville.

Juge d'instruction à Nérac, M. Balit, juge du même siège.

Variétés

l'Algérie

ET LES ALGÉRIENS

NOTES D'UN VOYAGEUR

XV

LES JUIFS ET LES JUIVES.

Le samedi et le dimanche ont à Alger un caractère particulier. En France, presque tous les négociants, quelle que soit leur religion, observent le dimanche. Les magasins sont fermés, et patrons et commis vont, joyeux et libres, respirer l'air des champs. Ici, les plus somptueux étalages disparaissent le samedi, et dans les quartiers commerçants, ordinairement si animés, on ne voit que maisons désertes et boutiques cadencées.

Ce sont les magasins des Juifs. Les enfants d'Israël observent scrupuleusement les prescriptions de la loi mosaïque qui leur interdit tout travail le jour du sabbat. Ce jour est absolument consacré au repos; les ménagères n'ont même pas le droit d'allumer du feu pour faire la cuisine qui doit être préparée dès la veille. Aussi la journée entière est consacrée, après les prières dans la synagogue, à d'interminables courses dans les jardins publics et sur les boulevards.

A Alger le jardin Marengo est leur promenade favorite. Ils en envahissent les allées ombragées; et ce n'est pas sans un agréable étonnement qu'on voit pour la première fois circuler gravement, sous les palmiers et les bellombras, ces familles patriarcales. Le Juif est, en général, grand et bien fait; il se reconnaît facilement, même vêtu à l'européenne, à son visage ovale, à sa barbe épaisse et surtout à son nez fortement busqué. Il y a de l'oiseau de proie dans cette physionomie. Le costume est le même que celui des Maures, sauf la couleur qui est toujours sombre; le turban est noir, et ils portent, au lieu de chaussettes et de babouches, des bas chinés et des souliers à lacets et à talons.

Quant aux Juives, elles ne se coiffent plus du pittoresque *scarma*, espèce de pyramide en-filigrane que recouvrait un voile de gaze, descendant jusqu'aux pieds, et qui les faisait ressembler à ces dames du moyen-âge qu'on voit dans les anciennes estampes. Un bandeau de soie noire serre leurs cheveux aplatis, et deux foulards lamés d'or ou d'argent flottent derrière leur tête, et retombent sur un châle de légère étoffe blanche, délicatement broché. Comme robe, elles ont un long fourreau de soie aux couleurs vives, à peine rétréci à la taille, et garni de galons. Sur la poitrine, un riche plastron, aux dessins variés, fait miroiter sous les feux du soleil, ses étincelantes broderies.

On a singulièrement exagéré, selon nous, les attraits des femmes d'Israël. Elles sont ordinairement grandes et bien conformées, mais trop portées à l'embonpoint. Leurs traits sont

réguliers, quoique un peu fades, selon l'expression de Fromentin. Leur démarche est nonchalante, leurs yeux sont pleins d'éclat, mais elles manquent de cette grâce séduisante qu'on admire chez nos Françaises. C'est surtout à la blancheur de leur teint, à la nouveauté de leurs atours, à leur habitude de se montrer librement et le visage découvert dans ce pays universellement voilé, que j'attribue l'impression qu'elles produisent sur les étrangers.

Mais, par exemple, rien de plus laid, de plus hideux qu'une vieille Juive de la basse classe, les talons sales, les cheveux mal noués dans un mouchoir sordide, la robe déchirée, se traînant péniblement avec ses babouches aux semelles de bois, et montrant sans pudeur à tous les yeux ses bras rouges aux chairs molles et sa gorge ridée. Spectacle écœurant et qui se reproduit tous les jours, aussi bien dans les artères les plus fréquentées que dans les ruelles de la ville mauresque.

L'établissement des Juifs en Algérie remonte au deuxième siècle de notre ère, à l'année 135, où ils furent dispersés sous le règne d'Hadrien. Chassés de la Cyrénaïque par Marcus Turbo, ils se réfugièrent dans le nord de l'Afrique et y fondèrent des colonies qui devinrent florissantes. Leur religion s'étendit même parmi les Berbères, et l'historien Ibn-Khaldoun cite un tribu de l'Aurès, celle des Djaroua qui professait le judaïsme. L'invasion des Arabes, qui imposaient leurs croyances aux vaincus, fit désertir la loi de Moïse pour le culte de Mahomet, et il ne resta plus en Algérie que de rares Israélites. Leur nombre s'augmenta quand les chrétiens reprirent l'Espagne aux infidèles, aux quatorzième et quinzième siècles. Les Maures et les Juifs, qui occupaient les plus riches provinces de la péninsule, furent obligés de s'expatrier et de chercher un asile en Afrique. Les Juifs racontent à ce sujet une légende assez curieuse et dont l'authenticité est pour eux un article de foi.

En 1390, le grand rabbin Ben Smia, jeté en prison par les chrétiens, était sur le point d'être exécuté avec les chefs des principales familles israélites. Ces derniers se lamentaient; le rabbin semblait résigné. Tout à coup sa tête se redresse, ses yeux brillent, un nimbe de lumière entoure son front. Il saisit un morceau de charbon, dessine un navire sur la muraille, et se tournant vers ses compagnons, il leur dit: « Que ceux qui croient en la puissance de Dieu et qui veulent sortir d'ici, mettent avec moi le doigt sur ce vaisseau! » Tous obéissent, et aussitôt le bateau dessiné sur le mur devint un navire véritable qui emporta les captifs vers la rade d'Alger.

Les Arabes leur laissèrent tous les droits et tous les privilèges dont ils jouissaient en Espagne. Mais quand au commencement du seizième siècle, les Turcs, sous la conduite des deux frères Barberousse, établirent leur domination en Algérie, la situation des israélites ne tarda pas à devenir des plus dures et des plus misérables. Il n'était pas de vexations ou d'humiliations qu'ils n'eussent à subir.

Ils payaient des impôts énormes, et ne pouvaient quitter le territoire de la Régence sans fournir un cautionnement. La moindre insulte faite à un Maure par un Juif était punie de mort. Il leur était interdit de monter à cheval dans les rues d'Alger; ils ne devaient passer devant les mosquées qu'en ôtant leurs souliers et en rampant, et devant la Kasbah qu'après s'être mis à genoux. Bien avant les Prussiens, les Turcs avaient mis en pratique le fameux axiome: la force prime le droit; et l'honneur, la fortune, la vie des israélites Algériens étaient à la merci de vainqueurs sans scrupules et sans pitié.

Pour avoir résisté à tant d'avaries, pour s'être maintenue, forte et vivante, en dépit de ces dédains, de ces haines de ces mauvais traitements, pour avoir conquis une situation qui au point de vue de la richesse immobilière, ne tardera pas, si on n'y prend garde, à devenir prépondérante, il a fallu à cette race une patience à toute épreuve, une souplesse et une habileté incontestables, une puissante vitalité. Elle avait su se rendre nécessaire, presque indispensable aux pirates algériens pour leur servir d'intermédiaire et placer avantageusement le produit de leurs courses.

Le juif a « un instinct particulier pour ce commerce de seconde main. »

Aujourd'hui encore il ne recule devant aucune espèce de trafic; tout négoce est bon, pourvu qu'il rapporte.

Fourbe, rapace, avili par l'esclavage, il avait fini par s'habituer à cette condition, et il se vengeait de ses maîtres en les exploitant. Aussi la conquête française n'a-t-elle été pour lui qu'une demi-délivrance, et je ne sais pas si parmi les israélites algériens, il n'en est pas qui regrettent le vieux temps.

On serait tenté de le croire en lisant ces lignes qu'écrivait il y a quelques jours à peine un de leurs journalistes: « Les Juifs étaient très heureux sous les Arabes; ils étaient sous le gouvernement des deys d'Alger les princes du commerce et de la finance. »

A l'arrivée de nos troupes en 1830, les israélites furent considérés et traités comme les autres indigènes. Ils gardèrent leurs statuts personnels et leurs lois rabbiniques. Depuis 1870, ils sont soumis aux lois françaises et jouissent de tout les droits du citoyen. Ce décret de naturalisation qui fut, sinon la cause directe, du moins le prétexte hautement invoqué de la formidable insurrection de 1871, a été diversement apprécié et a soulevé de violentes polémiques. Ce fut assurément surtout dans les circonstances où se trouvait alors le pays, un acte impolitique et une mesure prématurée. Mais on ne saurait aujourd'hui revenir sur le fait accompli.

D'ailleurs, il faut le reconnaître, de grands progrès se sont réalisés. Le vieux juif, né sous la domination turque marqué dans son enfance du sceau de la réprobation et de l'esclavage, est toujours superstitieux, avide et fanatique, et porte encore dans sa démarche incertaine, dans ces regards fuyants, dans ses vêtements aux couleurs sombres, les traces de l'ancienne servitude. Mais les générations nouvelles, mieux traitées et moins imbuës de préjugés, se pénètrent des idées modernes et adoptent de plus en plus nos modes et nos usages. Non pas que l'assimilation soit déjà faite; dix années de liberté n'effacent pas les stigmates de dix siècles d'oppression. Cependant l'élément jeune et intelligent tend à prendre le dessus; les enfants israélites fréquentent nos écoles, et quelques-uns, abandonnant les traditions de leur race, renoncent au commerce et embrassent des professions libérales qu'ils exercent avec succès.

Astreints au service militaire, ils vont passer une année dans nos garnisons du midi; et de ce contact forcé avec leurs concitoyens de France, ils rapportent avec des notions plus exactes sur leurs droits et leurs devoirs, des sentiments plus généreux et un amour plus vif de la grande patrie. Rien ne relève l'homme, soit à ses propres yeux soit aux yeux de ses voisins, comme le noble métier des armes. Pour être moins méprisés des Arabes, pour mieux apprécier leur valeur personnelle, les Juifs d'Algérie avaient besoin de cette rude initiation. Dans un avenir plus ou moins éloigné, avec la facilité d'assimilation qu'ils possèdent, ils seront aussi éclairés et aussi civilisés que leurs coreligionnaires d'Europe; et rien ne les distinguera plus des autres citoyens, le jour où ils renonceront à leur fanatique intolérance plutôt encore qu'à leurs vieilles mœurs et à leurs costumes surannés.

J. B.

Bourse de Paris.

Cours du 6 Décembre.

Rente 3 p. %	77.15
— 3 p. % amortissable	78.30
— 4 1/2 p. %	105.75
— 5 p. %	106.05

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 4 décembre.

Pas plus que celle des Rentes la liquidation des valeurs qui, s'est faite hier, n'a offert de difficultés. L'argent a été aussi abondant; les reports se sont traités également à des prix très bas. Les acheteurs doivent être peu satisfaits des résultats du mois de novembre. Dans la séance d'hier, les cours ont rétrogradé d'une manière assez sensible, surtout sur les valeurs dont s'occupe la spéculation d'une manière spéciale. Le Foncier, que le brillant succès de son émission aurait dû mettre à l'abri, a perdu le cours rond de 1,200 fr. Le Suez et le Lyon ont eu à supporter aussi des offres nombreuses. En dehors de ces valeurs le calme a été complet, mais un calme accompagné de lourdeur. Aucune nouvelle n'a circulé pas plus du Tonkin que de la Chine.

Aujourd'hui le 3 0/0 cote 77,50; l'Amortissable est à 78,75 et le 4 1/2 se négocie à 103,37.

Le Nord est à 1,730, le Midi termine à 1,120, et l'Orléans à 1,252.

Le Suez qui fermait hier à 2,030 ouvre à 2,075, fait 2,080 et clôture à 2,100.

Il y a vendeur à la Banque Nationale, 11, rue Le Pelletier, 4 parts théâtre des Variétés, 4,300; 20 act. Folies-Bergères, 315 fr.; 10 oblig. la Nouvelle Arborèse 307,50; 10/20^e parts, Banque Parisienne, 100 fr.; 15 parts Rente Foncière, 120 fr.; 200 bons Travaux publics 2^e S. 2^e émis., 5 fr.; 50 act. Banque Franco-Hollandaise net 5 fr.

Il y a acheteur: 10 act. Matériel Agricole, 85 fr.; 20 act. Sucreries Coloniales, 47,50; 20 act. Société Générale des soufres, 80 fr.; 12 act. Porteurs de la Meuse, 60 fr.

PAPIER WLINSI.

Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

LE VIN de G. SEGUIN, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc.

Paris, 378, rue Saint-Honoré.

BIBLIOGRAPHIE

SCIENCE ET NATURE, Sommaire du numéro du 1^{er} décembre 1883. — Texte : Les Peaux-Rouges au jardin d'Acclimatation, par E. Hamy. — Rôle des sciences dans le monde, fragment inédit, par Claude Bernard. Retour de la comète de Pons (1812), par G. Rayet. — Le canal de Panama, par Paul Lévy. — L'Express-Orient, train Éclair de Paris à Constantinople, par D. Napoli. — L'industrie des matières colorantes, par A. Parst. — A travers la science. — Chronique. — Gravures : Les Peaux-Rouges au jardin d'Acclimatation, illustration par Ed. Cuyer et L. Chapon. — Canal de Panama : le Chantier de l'Emperador, illustration par Pilarski et Dietrich. — L'Express-Orient, train Éclair de Paris à Constantinople, illustration par Poisson et Dietrich. — L'équilibre instable. — Bureau à la librairie J.-B. Baillière et Fils, 49, rue Hautefeuille, près du boulevard Saint Germain, Paris.

REVUE SCIENTIFIQUE Sommaire du numéro 22 (1^{er} décembre 1883). — La vaccination du rouget des porcs, par MM. Pasteur et Thuillier. — L'anthropologie, son domaine et son but, par M. Masson. — Cours d'histoire de la Faculté de médecine de Paris : L'École de Salerne, par M. Laboulbène. — Les observations des contacts au dernier passage de Venus, par M. Léon Barré. — La civilisation des arabes et l'étude scientifique de l'histoire, par M. Gustave Le Bon. — Association française pour l'avancement des sciences ; Session de Rouen : comp-

tes rendus de la section de pédagogie. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — Sommaire du numéro 22 (1^{er} décembre 1883.) — L'esprit de discipline dans l'éducation ; Les châtiments corporels ; J.-J. Rousseau et Herbert Spencer, par M. Gréard (de l'Institut). — Au soleil ; Algérie ; Le Djila, le Zar'ez, par M. Guy de Maupassant. — Académie des inscriptions et belles-lettres ; Séance publique annuelle ; M. B. Hauréau : les propos de maître Robert de Sorbon. — François Millet, par M. Victor Fournel. — Voyage par M. Léon Say dans la haute Italie, par M. Paul Lafitte. — Causerie littéraire. — Bulletin.

Bureau des Revues, 111, boulevard Saint-Germain, à Paris.

REVUE BRITANNIQUE, Sommaire des matières contenues dans la livraison de novembre 1883. — Statistique. — Économie sociale. — L'Angleterre en 1881. — Traditions. — Coutumes. — Le culte des morts chez les races latines. — Économie domestique. — Mœurs. — Industrie. — Les vins célèbres de l'antiquité (2^e extrait). — Chasse. — Histoire naturelle. — La chasse à la Sauvagine en Irlande. — Voyages. — Explorations. — Les Pionniers de l'Europe et le Yunnan (4^e extrait). — Poésies, Pensées diverses. — Correspondances de la revue britannique. — Nouvelles des sciences, de la littérature, des beaux-arts, du commerce, etc., etc. — Correspondance d'Allemagne. — Correspondance d'Orient. — Correspondance d'Amérique. — Correspondance d'Italie. — Correspondance de Londres. — Chronique et bulletin bibliographique. — Ban-

ques, bourses et assurances. — Chronique financière. — Bureaux 50, boulevard Haussmann, 50.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 420, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du N° 764, du 1^{er} décembre 1883 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — De la Tréhonnois. Un remède contre la fièvre aphteuse. — Maréchal. La rouille des bois. — Paul Müller. La récolte du houblon en 1883. — Sagnier. Bibliographie agricole. — De la Morvonnais. Premier concours et congrès promologique de l'Ouest. — De Sardriac. Instruments de laiterie. — Bilette. Le crédit agricole. — Torkonnian. — Loïdium du tabac et le mildew en Turquie. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Remy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Féron. Bulletin financier. — Gravures noires : Rouleur des bois (1 fig.) ; instruments de laiterie (3 fig.).

**GRAND SUCCÈS !
LE FINANCIER POPULAIRE**

Le meilleur marché, le plus complet et le mieux renseigné des journaux financiers. — 52 numéros par an. — Parait tous les Dimanches. — Publie les Cours de toutes les Valeurs et donne tous les Tirages avant les autres journaux.

30 CENTIMES

ABONNEMENT PAR AN : 30 cent. en timbres-poste au Directeur 10, Place de la Bourse, PARIS

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



MÉDAILLE D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principales établissements.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial. b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

VENTE en bloc ou par lots du fond de commerce, draperie et nouveautés,
DU GAGNE-PETIT

situé à Cahors, place du Marché, 6.

Très bonnes conditions. On donnera toute facilité pour le paiement, moyennant références. S'adresser au siège de la maison.

AVIS

M. GUILHOU Adrien, propriétaire à Parnac, informe les cultivateurs du Lot, qu'il mettra à leur disposition, des plants racinés américains, tels que Riparias, Solonis, et Herbemonts.

Pour traiter : s'adresser à M. DERRUPÉ, son régisseur à Parnac, canton de Luzech.

Les prix seront des plus modérés.

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, A PARIS
Maison de vente Boulevard Sud, n° 17, au coin de la rue Fénélon, A CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour homme depuis..... 5 fr.
- Des Habillements complets Veston, Pantalon et Gilet depuis..... 14 fr.
- Des Pardessus mode en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs depuis..... 15 fr.
- Des Pardessus en tous genres pour enfants depuis..... 7 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ourtées depuis..... 45 fr.
- Des Cabans depuis..... 8 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les vêtements sur mesure, lesquels seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez on les fera porter pour essayer avant de les terminer : néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes des uniformes civils et militaires, — les vêtements ecclésiastiques, — les livrées.

Habillements de tous genres et de tous prix
BON MARCHÉ SURPRENANT

VIGNES AMÉRICAINES
MASSOU

Viticulteur à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX POUR 1883-84

PORTES-GREFFES.	Routures.		Racinées.		PRODUCTEURS DIRECTS.	Boutures.		Racinées.	
	le cent.	le cent.	le cent.	le cent.		le cent.	le cent.		
Riparia tomentoux.	3 ^{fr} 50	10	Jacquez	2 ^{fr} 50	12	Herbemont	3 ^{fr} 50	18	
Riparia (Glabre)....	2 ^{fr} 50	8	Cuningham	2	10	Moha.	8	30	
Solonis	2 ^{fr} 50	8	Elvira	4	15	Othelo	40	100	
Viala	2 ^{fr} 50	8	Triumph	100		Autuchon	10		
York Madeira	2	7	Sénasqué	20					
Clinton	> 25	1							
Taylor	> 75								
Aminia	10								
Montefiore	250								

Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

On fournit des racines RIPARIA, SOLONIS ou VIALA et on se charge de la greffe sur place, la seconde année au prix de 15 francs le cent, moitié prix à la livraison et le restant lorsqu'il y aura une reprise de greffes de 85 pour cent.

Si on veut planter des boutures, 10 fr. le cent, payables : le quart à la livraison et le restant aux mêmes conditions. — Acceptation, pas moins de dix mille.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES

Compagnie d'assurances (fondée en 1858).

Siège social à Paris : Rue de la Paix, 4.

Garantie : 23 millions.

BRANCHE VIE

Assurances en cas de décès et mixtes, Amortissables par voie de tirage au sort.

Caisse populaire. — Assurances par titre de 500 francs et primes de 1 fr. 50 ou 2 fr. par mois.

Les assurances réalisées jusqu'au 31 décembre 1883, participeront au tirage de 1884.

BRANCHE ACCIDENTS.

Assurances contre les accidents de toute nature. — Assurances contre les maladies.

S'adresser à l'Agence de la Société Générale, 8, rue Fénélon, où à M. Rey, chef de la comptabilité du Crédit du Lot, à Cahors.

SPÉCIALITÉS DE VINS DE TABLE

Florent OMBÈS, propriétaire, Narbonne. Prix très modérés. — Qualité garantie. Envoi franco prix courants sur demande.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État, Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HÔPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrit comme Célestins. Administration de la C^e concessionnaire : PARIS, 22, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE, sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

MAGASIN D'ÉPICERIE
HUILLET
NÉGOCIANT
Place des Petites-Bougeries, à Cahors.

A l'honneur de prévenir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il tient à leur disposition et à prix très modérés tout ce qui concerne la grande et la petite épicerie, tels que :

Sucre, Café, Vermicelles blanc et doré, Macaroni gros et moyen, Mustarde de Dijon, Pâtes, Epicerie. Noix muscade, Coriandre, Olives, Cornichons, Huile d'olive surfine supérieure, Huile de noix, Colza, Sardines à l'huile en boîte et au détail, Topioca, Chicorée, Café de glands doux.

MERCERIE : Laine de toute couleur, Cotons, Fil en pelote et à écheveaux, Epingles Aiguilles, etc., etc. Filances, Verres, Encre, Papier à lettre et enveloppes.

Le tout provenant des meilleures maisons.

EAU - DE - VIE, RHUM, EAU DE NOIX, EAU DE FLEUR D'ORANGER, VERNONIS, ETC., Vinaigre de raisin à 0.50 le litre, Vin du pays à 0.50 le litre, Vin d'Italie à 0.70 c. le litre, Verres de Lampe.

SAINDOU, JAMBON, GRAISSE DU PAYS, SAVONS SECS ET VERTS, DE MARSEILLE, Morue sèche 1^{er} choix, de Marseille Pétrole à 55 c. Essence à 60 c. Bébans et détant en tous genres Soutire à canon Bougie

En vente au bureau du Journal.

CADRETTÉ DU LOT CADRETTÉ

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.